

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 7**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

---

**OBJET**

Contribution financière du Département au programme d'actions 2016 de  
l'Etablissement Public Euroméditerranée

---

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
Service Aménagement et Urbanisme  
0413312237**

## PRESENTATION

Le Département s'est engagé à participer à l'opération Euroméditerranée dans le cadre de protocoles financiers depuis 1995. Son engagement global s'élève à 75,602 M€ sur un programme global de l'Etablissement Public d'Aménagement à hauteur de 579,47 M€ HT, soit 13 % des montants totaux engagés par l'EPAEM.

Ce partenariat fait l'objet de programmes d'action annuels.

Au titre de ces programmes d'actions, l'engagement contractuel du Département à fin 2015 était de 70,276 M€.

Le budget 2016 voté par le Conseil d'Administration de l'EPAEM représente 64,9 M€ HT en engagements financiers nouveaux. L'EPAEM sollicite en conséquence un soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 3,404 M€ au titre du programme d'action 2016, sur la base du programme joint en annexe.

Ce programme prévisionnel 2016 poursuit les opérations initiées au titre du protocole 2006-2012 tout en démarrant les opérations sur le périmètre de l'extension :

- Au titre du protocole de recouvrement du protocole 2006-2012 :  
La poursuite des opérations du premier protocole concerne l'achèvement :
  - de l'ensemble des aménagements de la ZAC Saint-Charles (cœur de ZAC),
  - du projet de la Cité de la Méditerranée (boulevard du Littoral, Arenc),
  - des opérations de rénovation urbaine.
  
- Au titre de la phase 1 du protocole d'extension :
  - ZAC Littorale :
    - . démarrage de la ZAC avec une forte intervention en maîtrise foncière sur l'îlot XXL,
    - . dépôt d'une enquête parcellaire conjointe à la DUP de la ZAC sur l'ensemble des fonciers nécessaires à la réalisation de l'îlot XXL,
    - . suivi des études et des aménagements publics (suivi des permis de construire, validation des espaces publics par les services gestionnaires) sur l'îlot démonstrateur Allar,
    - . signature de la convention d'objectifs avec le groupement Bouygues sur la conception d'un EcoQuartier de cœur de métropole sur l'îlot XXL,
    - . lancement des études concernant les aménagements publics et réseaux nécessaires pour la réalisation des opérations immobilières de l'îlot XXL,
    - . montage d'opérations spécifiques sur des secteurs à maîtrise foncière importante (rue de Lyon, rue Cazemajou...),
    - . poursuite des études de faisabilité concernant la relocalisation de la fourrière municipale sur les emprises foncières de la Ville de Marseille occupées par GRDF/GRT/ENGIE,
    - . poursuite des études sur le Schéma Directeur des Réseaux en lien avec l'ensemble des services publics gestionnaires de réseaux et concessionnaires en vue d'établir une stratégie de déploiement à l'échelle de la ZAC,
    - . poursuite des études afférentes à l'intégration d'ouvrages de tiers dans le projet urbain (intégration du tramway, intégration de la trémie Gèze, optimisation du schéma de mobilité urbaine, suivi des travaux de la boucle à eau de mer, ...).
  - Parc Bougainville : aménagements provisoires et définitifs (concertation, études, travaux, concours de maîtrise d'œuvre).

- Extension hors ZAC Littorale :
  - . poursuite de la mission conjointe avec l'EPFR de maîtrise des fonciers à enjeux sur le secteur de l'Extension de l'OIN ainsi que de maîtrise des prix,
  - . poursuite des études relative à la mise en œuvre d'une plateforme de tri et valorisation des terres polluées sur le périmètre du faisceau ferré des Aygalades,
  - . poursuite des études sur la mobilité urbaine à l'échelle de la métropole.

La participation du Département, qui s'insère dans un programme pluriannuel d'investissement voté par notre institution, est conforme aux prévisions.

Cette participation financière de 3 404 000 € pour 2016 se répartit comme suit :

- 2 500 000 € au titre de la phase 1 du protocole d'extension.
- 904 000 € au titre du protocole de recouvrement du protocole 2006-2012.

L'approbation de cette proposition aurait pour effet de porter, à fin 2016, l'engagement total du Conseil Départemental à 73,68 M€ sur les 75,6 M€ actés lors des protocoles.

### INCIDENCE FINANCIERE

Cette participation financière est engagée par délibération n°25 en date du 21 octobre 2005 et délibération n°260 datée du 20 mai 2011 du Conseil Départemental.

L'autorisation de programme globale correspondante, libellée Euroméditerranée, programme 2002 - 10198A, chapitre 204, fonction 91, nature 204163, inscrite au budget départemental 2016 en investissement, dispose des crédits suffisants.

Je vous propose de procéder au complément d'affectation suivant :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Nouvelle affectation	Nouveau Total affecté
AP	2002-10198 A	69 075 857,52	68 694 562 ,40	381 295.12	69 075 857,52
Opération	1000370				
AP	204-91-204163		35 635 854.43	381 295.12	36 017 149.55
Dernière réunion	CP 29/05/2015 N°64				

### PROPOSITION

Sur proposition de Madame la Déléguée à l'Aménagement du Territoire et à la Vie Associative, et au bénéfice de ces précisions, je vous propose :

- de bien vouloir procéder aux modifications d'affectation comme indiqué dans le rapport
- d'approuver l'engagement de 3,404 M€ sur le programme d'action 2016 et de prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL